



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mercredi 9 septembre 2026 à 19h00 à la salle municipale située au 230, rue Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Monsieur le maire Pierre-Paul Leblanc préside cette séance.

Les conseillers(ères) suivant(e)s sont présent(e)s, tous formant quorum :

- Véronique Desrochers
- Jean-Daniel Lavertu
- Daniel Plante
- Nancy Grimard
- André Bougie
- Éva Morin

Madame Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

26-09-3215. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les membres présents lors du début de la réunion formant un quorum, monsieur le maire, Pierre-Paul Leblanc, déclare que la séance est ouverte à 19h07.

26-09-3216. Lecture de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

26-09-3217. Période de questions

26-09-3218. Règlement numéro 460 décrétant une dépense et un emprunt de 2 387 663 \$ pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de 5 ponceaux sur la route Boisclair sur une distance 2.87 km

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'un montant de 584 600 \$ de la TECQ 2024-2028 sera utilisé ultérieurement pour le financement des travaux;

ATTENDU que le présent règlement est exempté de la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter en vertu du 4^e alinéa de l'article 1061 du C.M.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Véronique Desrochers, il est résolu à la majorité :

votent pour : Véronique Desrochers, Jean-Daniel Lavertu, André Bougie, Pierre-Paul Leblanc.

votent contre : Éva Morin, Daniel Plante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux **travaux de voirie, de pavage et au remplacement de 5 ponceaux sur la route Boisclair sur une distance 2.87 km**, selon les plans et devis réalisés par la firme EXP en date du 2 juillet 2026 et tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mélisa Morissette, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, en date du 31 août 2026, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 387 663 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 387 663 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale pour à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

26-09-3219. Avis de motion – règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de ponceaux sur le 4e Rang sur une distance 4.8 km

Il est, par la présente, donné avis de motion, par **André Bougie**, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 462 décrétant une dépense et un emprunt pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de ponceaux sur le 4e Rang sur une distance 4.8 km.

26-09-3220. Dépôt - règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt pour réaliser les travaux de voirie, le pavage et le remplacement de ponceaux sur le 4e Rang sur une distance 4.8 km

Il est, par la présente, déposé par **Daniel Plante**, conseiller, le projet du règlement intitulé *Règlement numéro 462 décrétant une dépense et un emprunt pour réaliser les*



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

travaux de voirie, le pavage et le remplacement de ponceaux sur le 4e Rang sur une distance 4.8 km qui sera adopté à une séance subséquente.

26-09-3221. Période de questions

26-09-3222. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Èva Morin, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée à 19h22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pierre-Paul Leblanc
Maire

Mélisa Morissette
Directrice générale et greffière-
trésorière